

Décision portant proclamation des résultats de l'élection de la directrice de l'unité de formation des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Le président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'unité de formation des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;

Vu la décision du 8 juin 2026 portant organisation de l'élection de la direction de l'unité de formation des STAPS ;

Vu la décision du 2 juillet 2026 portant recevabilité des candidatures pour l'élection de la direction des STAPS ;

Vu le procès-verbal du scrutin du 07/07/2026 relatif à l'élection de la directrice de l'unité de formation des STAPS ;

Considérant l'unique candidature de Madame Ana Ribeiro ;

Considérant que la directrice de l'unité de formation des STAPS est élue par le bureau, parmi les enseignants et les enseignants-chercheurs du bureau ;

DECIDE

Article 1. Scrutin relatif à l'élection de la directrice de l'unité de formation des STAPS

Dans le cadre du scrutin du 7 juillet 2026, les membres du bureau de l'unité de formation des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), composante interne du collège Sciences de l'Homme de l'Université de Bordeaux, se sont prononcés de la manière suivante :

1er tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	13
◆ Nombre de votants :	13
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrages exprimés ¹ :	13
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	
- Ana RIBEIRO :	13

¹ Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls

Article 2. Résultats de l'élection de la directrice de l'unité de formation des STAPS

Madame Ana RIBEIRO est nommée directrice de l'unité de formation des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux à compter du 9 juillet 2026, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 8 juillet 2029.

Madame Ana RIBEIRO siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur

Article 3. Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 9 juillet 2026
Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation,
Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques

